



Madame la Docteure Emmanuelle Soubeyran

Directrice Générale de l'Organisation mondiale de la santé animale

Monsieur le Docteur Etienne Bonbon

Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

Paris, Nîmes, le 22 mai 2025

Madame la Directrice Générale, Monsieur le Président,

Dans quelques jours s'ouvrira la 92^e session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale, à Paris. Parmi les nombreux travaux prévus, un document de travail a retenu toute notre attention et suscité notre plus vive inquiétude.

Il s'agit des propositions de modifications du Code sanitaire pour les animaux terrestres, notamment la modification de l'article 7.1.2 relatif aux principes directeurs du bien-être animal. Le paragraphe 5 dudit article envisage de compléter la rédaction actuelle sur l'utilisation des animaux en mentionnant « *les fins culturelles et de spectacle* ».

Sous cette terminologie se cachent, manifestement, des utilisations de l'animal bien éloignées du concept de bien-être animal : corridas, combats de coqs, courses et jeux divers pouvant entraîner une atteinte grave à l'intégrité physique des animaux.

En conséquence, il nous paraît choquant que l'Organisation que vous dirigez et la Commission que vous présidez, Docteurs, puissent voter une telle proposition. Cette dernière ne fera nullement progresser le bien-être animal dans le monde. En revanche, elle ne manquera pas de jeter le discrédit sur le sérieux des travaux de l'Organisation mondiale de la santé animale.

Nul doute qu'il vous sera possible d'attirer l'attention de la Commission sur les dangers de cette définition élargie et que la modification suggérée ne sera pas retenue.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous remercions de votre bienveillante attention et vous adressons, Madame la Directrice générale, Monsieur le Président de Commission, nos salutations distinguées.

Docteur vétérinaire Manuel Mersch
Président de l'OABA

Claire Starozinski
Présidente de l'Alliance Anticorrída